

L'analyse secondaire d'entretiens en politiques publiques

par Pascale LABORIER & Philippe BONGRAND

L'analyse des politiques publiques, en France, offre un cas exemplaire pour la réflexion sur la pertinence de la constitution et de l'exploitation secondaire d'une banque de données pour les entretiens¹. Les méthodes de recherche qualitative y sont, en effet, particulièrement mobilisées (Billordo, 2005, p. 183-184) et, plus précisément encore, « l'entretien » y fait figure de principale technique de production des données (Bongrand & Laborier, 2005 ; Pinson & Sala Pala, 2007). Non sans paradoxe, ce privilège accordé aux enquêtes par entretien s'accompagne d'une faible réflexivité. Les comptes rendus de recherche mentionnent rarement le nombre, les conditions de réalisation, les méthodes ou les modes d'exploitation des entretiens qu'ils mobilisent. De même, les débats de la discipline demeurent « théoriques ». Préoccupées d'établir la hiérarchie des variables les plus déterminantes dans l'analyse d'une politique publique, les controverses ne s'embarrassent guère, du moins de manière explicite, des questions de méthode pour les appréhender. Réclamée il y a encore quelques années (Smith & Hassenteufel, 2003, p. 58-62), une réflexion sur les méthodes a été amorcée à l'occasion de la publication de numéros spéciaux de revues (RFSP, 2005) ou d'ateliers de l'Association Française de Science Politique (2005). Même s'il n'y a qu'une amorcée², en tendance, ces indicateurs attestent une prise en compte croissante de la dimension méthodologique dans ces travaux. La conjoncture semble favorable, dans notre discipline, à des bilans prospectifs susceptibles d'informer de nouvelles pratiques. Dans ce chapitre, nous conduirons une réflexion sur la capitalisation et l'exploitation secondaire d'entretiens dans le cas particulier des recherches sur les politiques publiques, en indiquant, d'abord, les obstacles au développement d'analyses secondaires d'entretiens, puis en proposant d'imaginer comment celles-ci, en tant que pratique inusitée, pourraient enrichir le dispositif de formation et de recherche de la discipline.

Les obstacles à la constitution et à l'exploitation secondaire d'archives d'entretiens en analyse des politiques publiques

Sans avoir porté attention à cet aspect au cours d'une enquête précédente sur l'analyse des politiques publiques en France (Bongrand & Laborier, 2005), les analyses secondaires y restent, à notre connaissance, rares : comment en rendre compte ? Face à l'hypothèse d'archivage des entretiens se dressent trois types d'obstacles. Le premier est lié aux caractéristiques de certains terrains d'enquête pour lesquels le souci du secret est particulièrement vif. Le deuxième est solidaire des schémas d'analyse employés pour construire et analyser les données : dans les modèles qui guident les analyses de l'action publique se trouvent, en effet, des lectures conflictualistes susceptibles d'effrayer les enquêtés. Le troisième, enfin, découle de la structure sociale selon laquelle s'organise la discipline académique : vu le dispositif de recrutement et de formation des chercheurs de notre champ, les pratiques d'entretien y sont remarquablement peu normées.

« Vous n'avez pas le droit de garder le silence. Tout ce que vous direz ne pourra être retenu contre vous ». Un terrain propice au secret

Afin de constituer une base d'archives d'entretiens, il faut tout d'abord obtenir l'accord des personnes interrogées pour leur exploitation. Imaginons une situation d'interaction d'entretien typique des enquêtes sur les politiques publiques en France : pour produire des données sur la gestion d'un dossier précis, interviewer un fonctionnaire paraît une source d'information d'intérêt évident — qu'il s'agisse du rôle que l'enquêté estime y avoir joué, ou de l'évaluation rétrospective qu'il porte des

1. Nous poursuivons ici la réflexion engagée lors de notre enquête réalisée en 2003/2005 et présentée dans « L'entretien dans l'analyse des politiques publiques : un impensé méthodologique ? », publié en 2005 dans la *Revue française de science politique*. Nous remercions M. Brugidou pour nous avoir permis de poursuivre notre réflexion ainsi que pour ses commentaires.

2. Les questions méthodologiques restent encore absentes des manuels les plus à jour de la discipline (Boussaguet *et al.*, 2005, Lascoumes & Le Galès, 2007).

processus à l'œuvre³. Ce faisant, l'enquêteur cherche à susciter des propos matérialisant des pratiques ou l'accès à de la littérature grise, mais qui, elles, sont l'objet d'un régime juridique. Les activités administratives sont, en effet, partagées entre différents régimes qui, de la « transparence » au « secret » n'en font pas des informations également accessibles aux citoyens. Comme l'analyste de politiques publiques a vocation à faire porter la conversation sur de telles données juridiquement réglementées, on peut se demander dans quelle mesure les propos recueillis répercutent ou non les restrictions d'accès qui encadrent les activités dont ils rendent compte oralement. De plus, si les archives du dossier sont protégées par un délai de trente années (si l'enquête se déroule en France) et que les dérogations ne sont accordées que par le directeur d'administration centrale qui en a la charge, comment un sous-directeur va-t-il répondre aux questions qui lui sont posées à ce sujet ? Sans préjuger des solutions de droit — divergentes suivant les cas d'espèce — on peut faire l'hypothèse que le statut de la parole n'est pas univoque et que, en situation d'entretien, c'est à l'interrogé d'en décider : à lui d'évaluer ce qu'il peut dire et comment, en fonction de son devoir de réserve et de son sens pratique de fonctionnaire.

« Secret » et « discrétion » dans le statut général des fonctionnaires

Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, version consolidée au 22 février 2007, article 26 :

Les fonctionnaires sont tenus au secret professionnel dans le cadre des règles instituées dans le code pénal.

Les fonctionnaires doivent faire preuve de discrétion professionnelle pour tous les faits, informations ou documents dont ils ont connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions. En dehors des cas expressément prévus par la réglementation en vigueur, notamment en matière de liberté d'accès aux documents administratifs, les fonctionnaires ne peuvent être déliés de cette obligation de discrétion professionnelle que par décision expresse de l'autorité dont ils dépendent.

Source : Secrétariat général du gouvernement, site web Legifrance :

<http://www.legifrance.gouv.fr/texteconsolide/MSEAF.htm>

Dans cette situation, l'art de l'enquêteur consiste à installer son interlocuteur dans une relation de confiance telle que l'enquêté puisse parler sans penser que ses propos ne lui nuisent. L'identité de son interlocuteur, universitaire, « désintéressé », « neutre », souvent jeune étudiant(e) dont on présume que le travail ne connaîtra pas un vaste lectorat, est de ce point de vue favorable : la confiance en situation d'entretien, c'est alors le sentiment que ses paroles ne vont pas être utilisées par d'autres acteurs (en particulier ses collègues) mais seulement par le chercheur en face de soi. Pour documenter en ce sens la situation d'interaction, l'enquêteur peut donner des gages de son souci de neutralité en laissant à l'enquêté une emprise sur les conséquences de ses actes langagiers, comme la circulation éventuelle de ses propos. Cette confiance se construit lors de la prise de contact, puis de la passation de l'entretien, souvent rapide : il faut donc vite l'installer. Garantir à son interlocuteur un certain type d'exploitation ou bien proposer une lecture préalable à la publication du texte qui fera usage, c'est-à-dire citera, si possible de manière anonyme, l'entretien, sont alors deux ressources possibles. *A contrario*, évoquer une utilisation secondaire de ses propos dans un contexte d'usage incertain, dans un futur proche ou lointain, par une procédure de consultation dont l'enquêteur doit négocier les règles d'accès pourrait suffire à rompre le pacte de confiance... Reste la possibilité de repousser la demande d'accord pour usage secondaire en fin d'entretien ou ultérieurement. N'aurions-nous pas alors, schématiquement, des autorisations pour des entretiens à faible contenu ou des refus pour les entretiens riches en confidences ? Les difficultés rencontrées ici recourent pour partie celles des archives des historiens du contemporain⁴.

Pour autant qu'ils visent à être « informatifs », les entretiens ne devraient être réalisés qu'après une première phase de recueil de données (Padioleau, 1982) sous peine de voir recueillir ce qui est déjà

3. Sur les méthodes d'enquêtes avec les hauts fonctionnaires, voir Genieys & Hassenteufel (2001).

4. Sur la distinction entre « témoignage oral » et « archives orales », voir entre autres Callu & Lemoine (2005) et Duclert (2002a). Sur les problèmes juridiques, voir notamment les débats de la commission des archives orales : www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/fr/organes/CA0091002.pdf ; ou encore l'avis : http://www.conseil-economique-et-social.fr/ces_dat2/2-4kiosq/rapan2001/Som3.htm.

accessible dans la presse ou sur des sites internet. Comme le rapporte ce chercheur expérimenté : « J'étais ravi de ce passage de l'entretien, qui m'apportait des éléments très précis sur le système de relations entre les deux principaux protagonistes. Quelle ne fut pas ma surprise de constater, quelques semaines plus tard, que mon interlocuteur avait raconté la même histoire, presque mot pour mot, dans un journal aéronautique. Mon *ego* d'interviewer en fut quelque peu malmené » (Muller, 1999 : 79).

Il est vrai que les entretiens permettent souvent de gagner beaucoup de temps. En une heure, un interlocuteur peut donner la trame narrative d'une action publique, évoquer les noms d'acteurs décisifs qui, en coulisses, ne figureraient pas dans des documents officiels ou médiatiques et livrer, plus ou moins explicitement, les principes de clivage dont le politiste a coutume de faire son miel. Produire ces informations à partir de l'analyse d'un *corpus* d'imprimés peut être autrement plus long. Vu le temps dont disposent les apprentis chercheurs pour mener leurs premières recherches universitaires, la formation des étudiants en sciences sociales constitue un terrain favorable pour le recours aux entretiens. Cette popularité, avérée, emporte cependant des problèmes, dès lors que le temps passé à obtenir un rendez-vous, puis passer un entretien est perçu comme un résultat en soi. Rencontrer un interlocuteur en chair et en os permet en effet à l'apprenti chercheur de se rassurer artificiellement : contrairement à la recherche documentaire, parvenir à décrocher, passer, transcrire et faire état (par exemple en le citant) d'un entretien, donne l'impression de satisfaire à l'attendu universitaire de faire du « terrain ». À cet égard, l'archivage des entretiens serait bénéfique : en concentrant l'attention sur le matériau documentaire déjà constitué, il permettrait de gagner en méthodologie critique ce qu'il économiserait en virtuosité de *fieldwork*. On pourrait en espérer une formation méthodologique plus avancée, utile au moment de passer à la pratique de production d'entretien.

Délestés, au moins en partie, de leur fonction exploratoire, les entretiens se justifieraient d'autant mieux qu'ils auraient une portée compréhensive. Ils pourraient sinon poursuivre une logique informative, mais plus affûtée : l'objectif serait alors d'obtenir des informations volontairement gardées en coulisses (Padioleau, 1982). Cet usage serait d'autant plus pertinent qu'en France, les chercheurs s'intéressent particulièrement aux fonctionnaires occupant des positions élevées dans les hiérarchies, formelles comme sociales. Chefs de service, directeurs d'administration, hauts fonctionnaires, membres des grands corps et d'institutions prestigieuses, ils sont les acteurs les plus à même de témoigner des processus de décision, de l'initiative, de la négociation et de la rédaction de textes réglementaires — objets, là encore, souvent privilégiés par les politistes dans l'étude de programmes publics (Aust, 2013). Or les interlocuteurs seront d'autant moins portés à parler que les informations sont revêtues d'une aura de mystère et juridiquement assorties de règles de confidentialité expresses. Tant qu'une institution indépendante de stockage des entretiens avec un accès contrôlé n'existe pas, la promesse d'anonymat est d'autant plus dérisoire que les actions identifiées sont singulières et aisément identifiables et attribuables. L'enquêteur devra redoubler de garanties pour obtenir ces informations : la situation dans laquelle il se place est ainsi bien assez défavorable pour ne pas être tenté de l'alourdir de demandes d'accord pour exploitation secondaire...

Des schémas d'analyse qui entretiennent la conflictualité

Outre la protection juridique, la langue de bois ou l'épuisement du terrain, les schémas d'analyse des politiques publiques présentent une difficulté *sui generis*. Dès lors qu'il s'agit de saisir des situations de « pouvoir », dans lesquelles les acteurs entretiennent des relations de domination entre eux ou (implicitement au moins) vis-à-vis des administrés, la passation des entretiens doit composer avec les effets de dévoilement ou les usages (stratégiques) qu'elle introduit dans le jeu qu'elle étudie (Pinçon, Pinçon-Charlot, 1991 ; Chamboredon, et al. 1994 ; Friedberg, 1999).

Toute analyse sociologique peut être réappropriée par des enquêtés ; dans le cas spécifique des politiques publiques, les modes de construction de l'objet y invitent. Les travaux se présentent souvent comme une cartographie d'acteurs (regroupés comme segments administratifs, « partenaires », « ressortissants », etc.) dont les relations — asymétriques, dynamiques, agonistiques, organisées — constituent l'*explanans* des actions publiques. Schématiquement, interroger un acteur y revient parfois à lui faire dire par quels procédés, avec quels alliés, au service de quels intérêts, suivant quelles

justifications, au détriment de quels groupes et individus il agit, « dominant » ou « dominé »⁵. Avec cette objectivation, la mise à jour des clivages qui organisent ces configurations (intérêts communs, actions collusives, etc.) revient, *ipso facto*, à mettre à disposition un élément perturbateur du jeu. Répondre à des questions, de même, se présente comme une prise de parti qui a des effets performatifs sur la configuration, suivant les lecteurs qu'anticipe l'enquêté. Cette difficulté s'accroît avec la diffusion de pratiques similaires d'enquête par des cabinets de consultants — eux-mêmes formés en science politique ou en sociologie (Chaty, 1997) — qui procèdent à des évaluations pour le compte, par exemple, d'entreprises privées, de collectivités territoriales ou de programmes européens. La situation d'entretien de sciences sociales tend alors à ressembler à celle de l'évaluation, qu'elle soit interne (modèle des entretiens conduits par les responsables des ressources humaines ou les chefs de service) ou externe (tutelles *via* les cabinets de consultants ou enquêtes commandées à des chercheurs). L'entretien devient, *in fine*, une situation ordinaire, entièrement prise dans les interactions qu'elle entend étudier (Paulet-Puccini, 2006). Les analyses de politiques publiques n'échappent pas à cet égard aux biais classiques du travail sociologique (Hughes, 1996, p. 286) : dès lors que l'enquêté imagine le « public » auquel il s'adresse et, ce faisant, anticipe le résultat de l'enquête, l'archivage paraît d'autant plus délicat.

Parmi les obstacles liés à l'objet spécifique qu'est l'action publique, un deuxième exemple tient dans l'un de ses traits les plus constants : la relative autonomie de la mise en œuvre et la faible visibilité de ses résultats. Les programmes d'action publique se déroulent rarement comme les « décideurs » le prévoient : une fois passées la mise au point formelle d'un dispositif et l'allocation effective d'un budget, les actions et les résultats échappent aux annonces et prévisions⁶. Cette situation est remarquablement sensible lorsqu'un commanditaire, public ou privé, finance une recherche pour identifier les acteurs et actions à la source d'une mise en œuvre perçue comme défectueuse... Dans ce cas de figure, les commanditaires en bureau sont friands d'entretiens qui leur révèlent ce qui se passe « sur le terrain ». La situation place les enquêteurs dans des positions proches d'inspecteurs et les enquêtés comme des stratèges en position de faire de l'enquêteur leur faire-valoir auprès de certains de leurs partenaires. L'étude des dispositifs d'action publique revient à observer l'exercice du pouvoir par des acteurs élus, ou au service d'élus, dont la légitimité se fonde en grande partie sur des discours dont, justement, l'analyse montre qu'ils ne rendent pas compte de la réalité des pratiques : vu les constructions critiques qu'affectionnent les chercheurs, l'interrogé peut à bon droit se percevoir comme en situation de justification⁷ ou d'autopromotion. Qu'il s'agisse de mémoires d'étudiants qui circulent ou d'enquêtes commandées par un ministère, les retours d'enquêtes peuvent parfois entraîner une reconsidération par les tutelles de ce qui est fait « sur le terrain » et entraîner ainsi un réajustement des dispositifs⁸.

Des entretiens peu normés

Une troisième série de caractéristiques peu favorables à la constitution d'analyses secondaires tient, enfin, dans la diversité des pratiques d'entretien. Cette hétérogénéité est liée à la situation paradoxale évoquée en introduction : pratique dominante en science politique, le recours à l'entretien reste peu codifié en pratique. En raison de l'absence de formation commune ou de manuels de référence, chacun est libre de concevoir les entretiens indépendamment. L'enregistrement des paroles, par exemple, n'a rien de systématique : certains y voient, au mieux, un gadget illusoire compte tenu du désintérêt pour les formes linguistiques précises d'expression des représentations, ou, au pire, une erreur

5. Ces termes ne sont pas seulement liés à l'appartenance de l'analyse des politiques publiques à la science politique, discipline dont les problématiques fondatrices s'énoncent en termes de domination, rapports de force et pouvoir. Ils sont redoublés, en analyses des politiques publiques, par l'influence de la sociologie des organisations (Musselin, 2005).

6. D'autant que les pratiques d'évaluation dans l'administration restent plus limitées que dans d'autres contextes nationaux, les élites bureaucratiques conservant, en France, une position de monopole de la décision et du suivi de la mise en œuvre (Dreyfus, 2002). Difficiles à appliquer en « interne », ces logiques évaluatives peuvent alors être poursuivies par l'instrumentalisation des recherches commanditées.

7. La portée de la justification change selon que l'entretien est archivé ou non. On peut se demander s'il ne faut pas promouvoir l'archivage des entretiens pour pouvoir y déroger dans certains cas et autoriser ainsi une parole qui serait moins sur le registre de la justification (en « off » en quelque sorte). Il resterait à savoir sur quel registre cette parole se situe : pourquoi un acteur parle-t-il ?

8. Comme les recherches collectives auxquelles a participé l'un d'entre nous l'a montré : Gaxie, Laborier, Lassalle, Obradovic, Taiclet (1999) ; Gaxie & Laborier (2003).

méthodologique qui ne peut que produire de la langue de bois. D'autres estiment au contraire indispensable de pouvoir réécouter des bandes pour en avoir une lecture compréhensive. De même, la chronologie d'une enquête a des incidences sur le déroulement des entretiens selon qu'il s'agit d'une phase exploratoire ou de vérifications d'analyses en voie d'achèvement.

Ces manières de pratiquer l'entretien complexifient la possibilité de leur indexation, non en raison de difficultés à trouver un illusoire et peu souhaitable standard commun, mais plutôt par l'absence d'explicitation de leur diversité. Dans les travaux de politiques publiques, il n'est qu'exceptionnellement signalé (pour reprendre les exemples cités plus haut) que les entretiens ont été enregistrés, qu'ils sont exploratoires, compréhensifs, informatifs ou ethnographiques, etc. Il manque encore une nomenclature partagée par laquelle les chercheurs rendraient lisibles leurs pratiques, se positionneraient, s'identifieraient et pourraient dialoguer. Un exemple frappant se trouve dans le terme de « méthode » : lorsqu'ils l'abordent, les spécialistes en analyse des politiques publiques désignent des choix théoriques, des techniques de production de données, des méthodes d'analyse, des types de sources, etc., sans jamais être exhaustifs sur l'ensemble de ces paramètres⁹. Cette polysémie est symptomatique du flou terminologique qui règne dans les dialogues relatifs à la production et à l'exploitation de données : il n'y a pas de définition commune permettant de présenter, justifier, analyser le matériau empirique produit et exploité pour l'enquête. On peut faire l'hypothèse que cette absence de clarification tient, d'une part, aux carences lors de la formation des chercheurs à l'enquête et, d'autre part, à la division du travail avec la sociologie qui est supposée avoir pris en charge la réflexion sur les méthodes en sciences sociales¹⁰.

Indépendamment des formes matérielles de recueil et de conservation des paroles, le principal facteur d'hétérogénéité tient, enfin, dans la diversité des problématiques de recherche, aspect qui n'a toutefois rien de spécifique à notre champ.

Des pratiques d'archivage spécifiques pour des questionnements originaux

Les récents rapports sur l'archivage de données d'enquête¹¹ partagent le sentiment d'un gâchis face au contraste entre l'intensité de la production de données d'enquête et la rareté de leur mise à disposition de la communauté scientifique. Ce constat vaut *a fortiori* dans l'analyse des politiques publiques, où l'inexistence de dispositif collectif de capitalisation des entretiens produit une immense perte collective. Alors qu'elle accumule plusieurs dizaines à plusieurs centaines d'entretiens, chaque thèse n'en restitue que des bribes en cours d'analyse — ou, au mieux, l'intégralité de quelques-uns seulement en annexe. À l'évidence, le débat scientifique et la cumulativité des recherches de la discipline tireraient grand profit de l'archivage de ces entretiens¹². L'expérience des historiens en la matière permet de s'en faire une première idée à partir des expériences d'indexation des « archives orales » qu'ils collectent¹³. La clarification d'une perspective spécifique aux travaux de science politique à l'égard de tels fonds montrerait alors comment ceux-ci constitueraient un outillage adéquat pour la réflexion sur l'historicité de l'action publique (Laborier, 2003).

Une division du travail avec les historiens

Un savoir-faire existe déjà chez les historiens qui, au cours des cinquante dernières années, ont acclimaté en France l'usage de la « source orale » (Descamps, 2001). Ce savoir-faire repose non seulement sur la mise au point progressive d'une ingénierie de la collectivisation des entretiens, mais, plus précisément encore, sur l'expérience de leur collecte auprès de milieux d'« élites », tels les hauts fonctionnaires et élus, qui intéressent au premier chef les chercheurs spécialisés sur les politiques publiques ou l'administration. Ces campagnes de constitution d'archives orales sont solidaires de

9. Ces acceptions sont sensibles dans les éventuels passages « méthodologiques » comme dans les réponses obtenues au questionnaire de notre enquête publiée partiellement dans la *RFSP*.

10. La réception de travaux méthodologiques peut toutefois s'y avérer tiède, comme le signale l'article de D. Demazière dans le présent ouvrage.

11. Par exemple Cribier (2005) ou, pour un compte rendu de trois rapports antérieurs, Laurence (2005).

12. Les nombreuses exploitations que les travaux de science politique sur la planification et sur l'action des élites modernisatrices ont fait de l'ouvrage classique de François Fourquet (1980), essentiellement composé de transcriptions d'entretien, le démontrent.

13. Voir par exemple le travail d'indexation en cours du groupe de recherche sous la direction de Agnès Callu sur « Mai 68 et les intellectuels : questions à l'histoire orale » (<http://elec.enc.sorbonne.fr/mai68/>)

l'intérêt des ministères pour leur histoire (Beltran, 1992), et participent d'évolutions de l'organisation administrative qui incluent, entre autres postures réflexives, la constitution d'une mémoire d'État (*Revue française d'administration publique*, 2002)¹⁴.

Elles montrent, par contraste, combien les analyses de science politique développent une perspective spécifique. Du point de vue de la conduite de l'entretien, on peut schématiquement opposer l'entrée chronologique et biographique des historiens à l'entrée sectorielle et pratique suivie par les politistes spécialistes de l'action publique. Dans le premier cas, les acteurs sont interrogés en tant que « grands témoins ». Au gré du récit — souvent construits au fil de plusieurs entretiens — de leur parcours scolaire puis de leur carrière professionnelle, ils détaillent les grands dossiers auxquels ils ont participé, tout en esquissant, au passage, le portrait des « grands acteurs » qu'ils ont croisés (Descamps, 2001, p. 197-203). C'est ainsi que sont, par exemple, élaborés les 220 entretiens de la campagne « Témoins et acteurs des politiques de l'éducation », au Service d'histoire de l'éducation de l'Institut national de recherche pédagogique¹⁵. Les individus interrogés y sont pour la grande majorité d'anciens ministres, membres de cabinets ministériels, directeurs d'administration centrale, inspecteurs généraux ou recteurs, et les thèmes abordés y privilégient les politiques publiques les plus emblématiques. L'exploitation des entretiens est à l'avenant : monographies autour de la figure d'un ministre ou d'un « gros dossier » médiatisé¹⁶. Même si toutes les campagnes de témoignages ne recueillent pas des points de vue « d'en haut », mais également « de l'intérieur » ou « d'en bas » d'une organisation administrative, un privilège y est donné à l'approche biographique.

De fait, ces parcours biographiques intéressent nombre de chercheurs en science politique, notamment ceux qui souhaitent identifier des propriétés sociales de groupes mobilisés dans le changement d'une politique. Cependant cet intérêt n'est pas central : souvent, des éléments biographiques ne viendront qu'éclairer des pratiques ou discours qui, eux, occupent le centre des questionnements et donc, souvent, de l'entretien. Cette différence illustre l'intérêt d'une division du travail avec les historiens, qui offriraient à la sociologie de l'action publique des données biographiques difficiles à obtenir d'enquêtés — auprès desquels la négociation de l'entretien et sa consigne initiale ont été formulées à partir d'un dossier et non de l'identité individuelle. C'est typiquement le service rendu aux politistes par la campagne d'archives orales de l'INRP (Frank, 1992)¹⁷ évoquée plus haut : dans les inventaires publiés, les historiens mettent à disposition des données sociographiques pour une part importante de la population des hauts fonctionnaires des politiques éducatives françaises depuis la Libération¹⁸.

Les campagnes d'archives orales trouvent leur limite dans le fait que les témoins sont d'autant moins loquaces que les faits narrés sont proches dans le temps : un haut fonctionnaire en retraite n'est pas pris dans les contraintes de réserve, de systèmes d'action et de carrières d'un fonctionnaire en exercice. Compte tenu des pratiques en vigueur chez les historiens, c'est alors aux politistes de constituer des archives orales sur des événements en cours de construction. Un premier avantage est d'informer, par le récit, des pratiques quotidiennes qui échapperont aux archives, encore très lacunaires (*e.g.* sons, documents audiovisuels ou, surtout, courriers électroniques et fichiers informatiques). Un autre est de permettre d'observer des pratiques en train de se faire en plusieurs moments différents, objet de recherche que nous détaillons dans notre dernier point.

Deux exemples de bénéfices possibles d'un usage accru d'entretiens archivés

La pratique de l'entretien participe de la routinisation méthodologique, mais également théorique. Introduire des facteurs de diversification des pratiques d'enquête peut être considéré comme un facteur de renouvellement des travaux.

14. Elles sont également le fruit de la conjoncture historiographique de la fin des années soixante-dix, quand, à la suite de Guy Tuillier, l'histoire institutionnelle, opposée à l'histoire juridique, a rencontré les doutes de l'administration sur sa mémoire et son identité (Descamps, 2001, p. 151-222).

15. Pour une présentation générale de ce programme : http://www.inrp.fr/she/frank_oral.htm

16. Respectivement Christian Beullac (ministre de 1978 à 1981) et la controverse entre écoles publiques et privées (significativement appelée « question scolaire »).

17. Institut National de la Recherche Pédagogique.

18. Depuis le premier volume Allaire & Frank (1995) trois autres, dirigés par M.-T. Frank et P. Mignaval, ont paru en 2000, 2002 et 2005, représentant plus de deux cents entretiens.

Les analyses de politiques publiques, qu'elles prennent en compte une dimension historique ou non, mobilisent des entretiens dans une séquence temporelle souvent délimitée par la chronologie propre de leur enquête de terrain. Ainsi le recueil d'informations par entretien correspond à des séquences plus ou moins longues, selon qu'il s'agit d'un travail de thèse, d'une recherche commanditée ou d'une évaluation. En outre, ces travaux utilisent le plus souvent des entretiens uniques durant de l'ordre d'une à deux heures et sont donc rarement répétés durant la même période d'enquête. À cet égard, un premier avantage de l'indexation permettrait, par des entretiens réitérés à des moments différents, de réaliser une sorte de tableau de bord de l'action publique. Une étude longitudinale des travaux réalisés à des périodes distinctes permettrait, avec l'indexation, de saisir la manière dont les acteurs décrivent leurs programmes et leurs missions. À ce titre les entretiens deviennent des archives qu'il convient de traiter avec la même prudence méthodologique.

Qu'ils occupent une position de direction dans une administration ou qu'ils soient au contact du public, les informateurs des politistes sont souvent débordés. Les mêmes interlocuteurs sont souvent sollicités à de multiples reprises pour répondre à des enquêtes. Comme les travaux par entretiens se sont multipliés ces dernières années, qu'il s'agisse d'un exercice de licence, d'un mémoire de master ou d'une thèse de doctorat, les enquêtés sont parfois réticents à sacrifier à ce qu'ils considèrent comme une « perte » de temps. Face à des enquêteurs en situation de formation, ils ont le sentiment de répéter *ad libitum* le même discours et refusent pour ces raisons de continuer à se plier à ce type d'interaction. Lorsqu'ils acceptent néanmoins une rencontre, vu la répétition des séquences pour un même enquêté, certains entretiens confinent à un discours proche de la langue de bois ou d'un récit déjà éprouvé — les interviewés se faisant une idée *a priori* de ce qui est attendu d'eux. Il peut arriver qu'ils introduisent des éléments de réponse à partir de questionnements antérieurs. Ici, l'illusion spéculaire fonctionne sans même que l'intervieweur n'en prenne toujours la mesure. L'impossibilité d'accéder à des entretiens déjà réalisés constitue dès lors un handicap pour des terrains saturés par les enquêtes de sciences sociales. L'archivage permettrait de recourir moins souvent à la passation d'entretiens exploratoires redondants et de former les étudiants à la recherche en les sensibilisant, sur pièce, à ces problèmes. Compte tenu du mode de socialisation académique à la recherche, cet usage pédagogique de l'analyse secondaire d'entretiens pourrait s'avérer décisif pour la recherche, à moyen terme.

Enfin, ces intérêts d'ordre méthodologique ne doivent pas occulter un enjeu majeur de l'indexation pour un enquêteur de politiques publiques : comparer le discours des acteurs sur une action en cours et les actions réalisées. Il y a là un intérêt évident à pouvoir accéder à des archives orales sur une période assez longue. En raison de la fluidité des décisions et de la mise en œuvre des politiques publiques, des mouvements de personnels dans les administrations, de nombreuses données ne sont plus accessibles aujourd'hui autrement que par le recueil d'informations orales. Néanmoins si des entretiens sont répétés et archivés, il est probable qu'ils auront un effet en retour sur le discours des enquêtés, dès lors que ceux-ci seront à même de consulter leurs entretiens précédents ou ceux de leurs prédécesseurs.

Même si l'entretien, dans ses différentes versions, est devenu la méthode dominante de l'analyse des politiques publiques dans la science politique française, les interrogations liées à sa pratique restent fragmentaires (Bongrand & Laborier, 2005). L'entretien y est aujourd'hui une pratique incontournable, mais qui reste implicite. La division du travail au sein des sciences sociales en fait plutôt un thème de réflexion en sociologie, qui interroge les différentes manières de pratiquer l'entretien et de l'insérer dans une démarche de recherche. L'indexation des entretiens aurait un gain méthodologique immédiat en science politique, puisqu'elle obligerait les chercheurs à expliciter leur dispositif d'enquête et rendrait plus visible l'usage des entretiens. De fait, la clarification sur la production des données — et sur les entretiens en particulier —, si elle ne verse pas dans le méthodologisme mais stimule l'inventivité et la mutualisation des trouvailles méthodologiques et théoriques, nourrit la réflexivité collective. Il reste que l'indexation des entretiens avec des fonctionnaires pose toute une série de difficultés spécifiques, notamment en matière de protection des données publiques. Nonobstant ces obstacles, qui peuvent être partiellement contournés ou levés, l'analyse des politiques publiques ne se réduit pas à l'analyse des interactions entre des « décideurs », en particulier au sein des administrations. Les programmes publics sont enchevêtrés dans des processus protéiformes, qui ne sont pas spontanément lus comme politiques. Les entretiens ne sont alors qu'une des multiples méthodes à disposition des chercheurs. Le croisement de diverses sources et méthodes permet aux politistes d'observer *in situ* des programmes d'action. À ce titre, les avantages et les difficultés de l'usage secondaire des entretiens rejoignent les observations faites par les

collègues d'autres sous-champs de la science politique (Beaud & Weber, 1998 ; Duchesne & Haegel, 2004).

Bibliographie

- Allaire, M., Frank, M.-T. (1995), dir., *Témoins et acteurs des politiques d'éducation depuis la Libération*. Tome 1 : Inventaire de cinquante entretiens, Paris : INRP.
- Beaud, S., Weber, F., *Guide de l'enquête de terrain*, Paris : La Découverte.
- Beltran, A. (1992), *Les comités d'histoire des ministères et des administrations*, Bulletin de l'IHTP, 21, <http://www.ihtp.cnrs.fr/spip.php?article238>
- Billordo, L. (2005), « Data, Measures and Methods. Publishing in French Political Science Journals : an Inventory of Methods and Subfields », *French politics*, 3 (2), 178-186.
- Bongrand P., Laborier, P. (2005), « L'entretien dans l'analyse des politiques publiques : un impensé méthodologique ? », *Revue française de science politique*, 55 (1), 73-111.
- Boussaguet, L., Jacquot, S., Ravinet, P. (2006), dir., *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris : Presses de Sciences Po.
- Callu, A., Lemoine, H. (2005), *Patrimoine sonore et audiovisuel français : entre archives et témoignages. Guide de recherche en science sociales*, Paris : Belin.
- Chaty, L. (1997), *L'administration face au management. Projets de service et centres de responsabilité dans l'administration française*, Paris : L'Harmattan.
- Chamboredon, H., Pavis, F., Surdez, M., Willemez, L. (1994) « S'imposer aux imposants. A propos de quelques obstacles rencontrés par les sociologues débutants dans la pratique et l'usage de l'entretien », *Genèses*, 16, 114-132.
- Cribier, F., avec la collaboration de Feller, E. (2003), *Projet de conservation des données qualitatives des sciences sociales recueillies en France auprès de la « société civile », Rapport présenté au ministère délégué à la recherche et aux nouvelles technologies*, CNRS-EHESS, LASMAS, résumé accessible à l'adresse : <http://www.iresco.fr/labos/lasmas/rapport/Rapdonneesqualita.pdf>
- Descamps, F. (2001), *L'historien, l'archiviste et le magnétophone. De la constitution de la source orale à son exploitation*, Paris : Comité pour l'histoire économique et financière de la France.
- Duclert, V. (2002a), « Archives orales et recherches contemporaines : une histoire en cours », *Sociétés & représentations*, 13 (« Histoire et archives de soi »).
- Duclert, V. (2002b), « Archives orales, de l'archivistique aux sciences sociales », *Histoire et archives*, 11, 69-86.
- Dreyfus, F. (2002), « À la recherche du temps perdu. La science politique française oublieuse de l'administration publique », *Politix*, 59, 171-194.
- Duchesne, S. Haegel, F. (2004) *L'enquête et ses méthodes : l'entretien collectif*, Paris : Colin.
- Fourquet, F. (1980), *Les comptes de la puissance. Histoire de la comptabilité nationale et du Plan*, Paris : Encres.
- Frank, M.-T. (1992), « Pour une histoire orale de l'éducation en France », *Histoire de l'éducation*, 53, 13-44.
- Friedberg, E. (1999) « L'entretien dans l'approche organisationnelle de l'action collective : les cas des universités et des politiques culturelles municipales » dans Cohen, S., dir., *L'art d'interviewer les dirigeants*, Paris, PUF.
- Gaxie, D., Laborier, P. (2003) « Des obstacles à l'évaluation des actions publiques et de quelques pistes pour tenter de les surmonter », dans Favre, P., Hayward, J., Schemeil, Y., dir., *Être gouverné. Études en l'honneur de Jean Leca*, Paris : Presses de Sciences Po, 201-224.
- Gaxie, D., Laborier, P., Lassalle, M., Obradovic, I., Taiclet A.-F. (1999), « Les politiques municipales d'intégration des populations d'origine étrangère », *Migrations Etudes*, 86.
- Genieys, W., Hassenteufel, P. (2001) « Entre les politiques publiques et la politique : l'émergence d'une « élite du Welfare » ? », *Revue française des affaires sociales*, 4, 41-50.
- Hughes, E. (1996), *La sociologie et l'entretien*, dans *Le regard sociologique*, Paris : Éditions de l'EHESS, 281-290.
- Laborier, P., (2003), « Historicités et sociologie de l'action publique », dans Laborier, P., Trom, D., dir., *Historicités de l'action publique*, Paris : PUF.

- Lascoumes, P., Le Galès, P. (2007), *Sociologie de l'action publique*, Paris : Armand Colin.
- Laurence, P. (2005), « Archives sonores : la mode est aux rapports », *AFAS - Association française des détenteurs de documents sonores et audiovisuels*, <http://afas.imageson.org/document74.html>
- Muller, P. (1999), « Interviewer les médiateurs : hauts fonctionnaires et élites professionnelles dans les secteurs de l'agriculture et de l'aéronautique », dans Cohen, S., dir., *L'art d'interviewer les dirigeants*, Paris, PUF.
- Musselin, C. (2005), « Sociologie de l'action organisée et analyse des politiques publiques : deux approches pour un même objet ? », *Revue française de science politique*, 55 (1), 51-71.
- Padioleau, J.-G. (1982), *L'État au concret*, Paris : PUF.
- Paulet-Puccini, S. (2006), « Diagnostics et contrats locaux de sécurité : le sociologue face à l'expert », *Socio-logos*, 1, <http://socio-logos.revues.org/document26.html>.
- Pinçon, M., Pinçon-Charlot, M. (1991) « Pratiques d'enquête dans l'aristocratie et la grande bourgeoisie : distance sociale et conditions spécifiques de l'entretien semi-directif », *Genèses*, 3, 120-133.
- Pinson, G. Sala Pala, V. (2007) Peut-on vraiment se passer de l'entretien en sociologie de l'action publique ?, *Revue française de science politique*, 5 , 555-597.
- *Revue française d'administration publique* (2002), « La mémoire de l'administration », 102.